

15 février 2007, 22 heures

Monsieur le Médiateur de l'Education nationale,

Ma démarche auprès de vous est individuelle.

Je sais par Magali Laubiès que vous connaissez très bien le dossier de Roland Veillet.

Mais aujourd'hui ce n'est plus une question de dossier, mais c'est la vie de Roland Veillet qui est en jeu.

Je ne suis pas partisan des grèves de la faim ; mais c'est le choix de Roland Veillet, et je le respecte.

Samedi dernier, il avait accepté d'être hospitalisé dans un service de médecine générale, et cela avait rassuré les personnes qui le connaissent.

Hier, il a subi un placement d'office en hôpital psychiatrique, placement que le préfet n'a pas confirmé par un arrêté faute de certificats médicaux.

Je ne sais pas qui a voulu et qui a suivi cette manœuvre. L'important, c'est que Roland Veillet a été libéré (ou renvoyé) de l'hôpital du Vinatier, aujourd'hui à 16 heures, après 27 heures d'internement sans trace administrative ;

Cette manœuvre a eu pour résultat qu'il n'est plus sous surveillance médicale.

Sa grève de la faim a commencé le 23 décembre. Son organisme est à bout. Il est en danger de mort.

Qui peut convaincre le ministre de prendre les décisions attendues :

- annulation de la sanction,
- ouverture d'une enquête administrative ?

Le ministre n'a rien à y perdre s'il s'appuie sur l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique et sur les conclusions du magistrat Aebischer au TA de Lyon.

S'il arrive quoi que ce soit à Roland Veillet (et nous sommes nombreux à craindre le pire), j'en tiendrai M. Gilles de Robien pour personnellement responsable.

André GRAMAIN

professeur des universités

ancien directeur de l'IUFM de la région Centre

14 rue de la Charité, 69002 Lyon

PS. Je suis à Paris depuis aujourd'hui jusqu'à dimanche pour le jury d'agrégation interne que je préside. Si vous pensez que c'est utile, je peux venir vous voir ou essayer de convaincre le ministre.